

Retraite flexible LPP

Données personnelles de la personne assurée

(à remplir par l'employeur)

Nom _____
Prénom _____
Rue, NPA, lieu _____
Date de naissance _____
N° AVS _____
Etat civil _____
Employeur _____
Affiliation _____
Plan _____

Informations sur la retraite

Mise à la retraite prévue _____

- Retraite anticipée entière (100 %)
 Retraite anticipée partielle à _____ %

Salaire annuel après retraite partielle CHF _____

En cas de cessation partielle de l'activité lucrative, le versement partiel doit représenter au moins 20% de la prestation de vieillesse. Dans ce cas, le salaire annuel déterminant doit continuer à être supérieur au seuil d'entrée. Trois étapes de retraite partielle au maximum sont possibles, la troisième étape conduisant à une retraite complète.

- Retraite différée de la totalité de la prestation de vieillesse
Salaire annuel après la retraite différée CHF _____ avec / sans cotisations d'épargne
 Retraite différée de la moitié de la prestation de vieillesse
Salaire annuel après la retraite différée CHF _____ avec / sans cotisations d'épargne

Lieu / Date

Signature de la personne assurée

Lieu / Date

Cachet et signature de l'employeur